

Appel à projets recherche & valorisation
de l'Université Paris-Saclay
Cadrage du programme « Professeurs invités » 2026

Préambule

Le cadrage global de l'appel à projets recherche & valorisation de l'Université Paris-Saclay s'applique pour le programme « Professeurs invités ». Le présent document présente les éléments de cadrage qui sont spécifiques au programme « Professeurs invités ».

Objectifs

Le programme « professeurs invités » a pour objectif de permettre l'accueil de chercheurs internationaux dans les unités de recherche du périmètre global de l'Université Paris-Saclay pour des séjours de courte durée (1 à 6 semaines).

Financements mobilisés

Budgets communs de l'Université Paris-Saclay, budgets des Graduate School / Institut, budgets des établissements.

Eligibilité

Application du critère d'éligibilité lié au périmètre d'attribution possible pour chaque financement mobilisé (voir cadrage global).

La durée des séjours peut varier de 1 à 6 semaines.

Moyens attribués

Prise en charge des frais de séjour du chercheur invité : transport, hébergement, restauration.

Le montant attribué constitué de deux part et forfaitaire, est fixé ainsi :

- un montant de base de 1 000 €,
- un montant de 600 € par semaine de séjour.

Calendrier

Lancement de l'appel : 30 mai 2025.

Date limite de candidature : 18 juillet 2025.

Date limite pour l'évaluation par les Graduate Schools / Institut : 17 octobre 2025.

Décision d'attribution

- Pour les budgets communs de l'Université Paris-Saclay : séance du CoDiReV de novembre 2025.
- Pour le budget de la recherche de l'Université Paris-Saclay au périmètre composantes : séance de décembre (vote du budget de la recherche).

Constitution du dossier

Identification du chercheur invitant, de l'unité de recherche d'accueil, et de la Graduate School / Institut principalement concernée par le projet. Une Graduate School / Institut secondaire pourra être mentionnée. Un bref CV (2 pages) du chercheur invitant sera joint à la demande.

Identification du chercheur invité et de sa situation administrative dans son pays d'origine. Un bref CV (2 pages) du chercheur invité sera joint à la demande.

Caractéristiques du séjour : durée du séjour et mois d'arrivée, bref descriptif du motif du séjour.

Modalités d'utilisation des crédits – Obligations du bénéficiaire

Les crédits sont mis à disposition au début de l'exercice budgétaire de l'année N+1, pour des candidatures déposées et évaluées à l'année N. Les dépenses devront être engagées avant la fin de l'année N+1.

Les crédits de fonctionnement forfaitaires attribués seront uniquement consacrés à la prise en charge des frais de séjour du chercheur invité : transport, hébergement, restauration.

Critères d'évaluation

Qualité scientifique du chercheur invité et du chercheur invitant. Apport à l'unité d'accueil.

Positionnement vis-à-vis de la stratégie scientifique et internationale de la Graduate School.

Impact en termes de collaboration : développement d'une nouvelle collaboration, renforcement d'une collaboration existante.

Participation à l'animation scientifique à l'Université Paris-Saclay : conférences, séminaires, activités de formation ou de diffusion de la culture scientifique.

Une attention particulière sera apportée aux séjours permettant une présence plus longue du scientifique invité dans l'unité d'accueil, et plus largement au sein de l'Université Paris-Saclay.